



VACANCE DE POSTE

Le syndicat intercommunal pour l'exploitation d'une piscine à Mondercange - **PIMODI** - engage
un apprenti instructeur de natation (m/f)

Apprentissage

L'instructeur de natation s'occupe principalement de l'encadrement des apprentis nageurs de tout âge: entrée dans l'eau, déplacements, équilibres, immersions. Selon l'âge du public, l'enseignement devient alors initiation, découverte de l'eau, jeux, exercices d'équilibre, de respiration ou de gymnastique dans l'eau. Il leur enseigne le crawl, le dos, le papillon et la brasse, les plongeurs. Il veille à tout moment à la sécurité physique et sanitaire des baigneurs. Il contrôle le matériel de sécurité et la qualité de l'eau et il est prêt à tout moment à secourir un baigneur en difficultés. L'instructeur de natation peut exercer son métier au sein des structures communales ou les syndicats intercommunaux mais également dans des centres de remise en forme ou de rééducation disposant d'une piscine, hôtels et campings dotés d'une piscine ouverte sont également des employeurs potentiels.

Connaissances requises / Qualités

Les conditions d'accès minimales à la formation menant au DAP dans ce métier sont:

- 9^e polyvalente réussie;
- avis favorable de la part du conseil de classe (décision de promotion).
- être en bonne santé physique ;
- avoir le contact aisé ;
- être pédagogue et communicatif.
- affinité technique

Champs d'activité

- cours de natation
- surveillance des zones d'eau (piscine, plage)
- surveillance et entretien des installations techniques (qualité de l'eau, désinfection)
- accueil des clients
- tâches administratives

Description de la formation

La formation menant au DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) dans cette profession s'étend sur 3 années et est réalisée sous contrat d'apprentissage suivant la voie de formation dite « concomitante ». Elle se déroule donc d'une part dans une entreprise (formation pratique) et d'autre part dans un lycée (LTC).

Candidatures

Les candidatures sont à adresser au Bureau du syndicat Pimodi jusqu'au plus tard le **30 juin 2017**. Les bulletins scolaires sont à joindre à la demande.

Le Bureau peut organiser des entretiens avec les candidats répondant à son attente et leur demander de faire la démonstration de leurs aptitudes physiques dans le bassin.

Mme Marie-Thérèse SANNIPOLI, présidente
M. Romain HAAS, vice-président
M. Jean ORLANDO, membre